



République du Burundi

Agence Routière du Burundi

A.R.B

Direction Générale

Bujumbura, le 27/03/2023

Réf. N° *724/2110/ARB/2023*

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL TEMPORAIRE DE L'AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI POUR LA GESTION DES CHANTIERS

DES TRAVAUX EN REGIE.

I. Contexte et justification.

L'Agence Routière du Burundi « ARB » en sigle est un Etablissement Public à caractère Administratif créé par le décret n°100/80 du 24 mai 2019.

Les principales missions de l'ARB sont reprises ci-après :

1. Assurer la planification pluriannuelle ;
2. Superviser et coordonner les activités d'entretien routier ;
3. Construire de nouvelles routes ;
4. Mobiliser les ressources financières en vue d'assurer le financement du réseau routier.

II. Objectifs et résultats attendus.

D'une manière générale, il s'agit de mettre à la disposition de l'ARB un personnel suffisant en effectif et ayant des compétences requises pour remplir pleinement ses missions.

C'est pour cette raison que l'ARB voudrait recruter un personnel temporaire pouvant servir dans l'exécution de ses activités sur une rémunération suivant un contrat mensuel.

Les postes nécessitant ce recrutement sont les suivants :

1. Ingénieurs en Génie civil /Ingénieur des travaux (Ingénieurs civils ou Industriels) ;
2. Ingénieurs topographes ;
3. Ingénieurs géotechniciens ;
4. Techniciens Conducteurs des travaux A2 ;
5. Techniciens Topographes A2 ;
6. Mécaniciens expérimentés en mécanique automobile et en mécanique des engins des travaux ;
7. Opérateurs d'engins des travaux publics ;
8. Conducteurs des poids lourds (camions, porte-engins, etc.) ;
9. Chauffeurs des véhicules légers.

III. Conditions de sélection.

Le candidat devra :

1. être de nationalité burundaise attestée par présentation d'une copie de sa carte d'identité,
2. présenter une copie de diplôme, certificat, permis de conduire ;
3. présenter un curriculum vitae actualisé en original ;
4. présenter des attestations des services rendus signés par les employeurs avec précision du numéros de contact de l'employeur ;
5. présenter une manifestation d'intérêt pour le poste sollicité précisant la rémunération mensuelle qu'il voudrait bénéficier suivant ses compétences.

N.B. : Le recrutement de ce personnel se fera sur considération de la fourniture des documents demandés et suivant l'expérience, la compétence, l'ancienneté, la rémunération proposée par le candidat.

Les candidats intéressés voudraient déposer au secrétariat de la Direction Générale de l'ARB, leurs candidatures contenant tous les documents demandés sous enveloppe fermée portant mention « Candidature au poste de..... » au plus tard le 17/4/2023 à 15 heures 30 minutes .

Une liste de sélection sera affichée aux entrées de l'ARB, le 28/4/2023.

Les candidats seront appelés à servir suivant le classement par catégories en cas de besoin sur invitation du directeur Général de l'ARB.

Fait à Bujumbura, le 27/3...../2023

Le Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi

Monsieur Sylvestre NSANZERUGEZE

